



2023/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2023

A 20h, Salle de la mairie - 25870 Moncey
Convocation du 26/05/2023

Président de séance : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : Julien COUSIN

Membres présents (9) : GUILLAUME-SAGE Frédérique, LAMBRECHTS Nathalie, MEMBRE Arnaud, DEROUBAIX Yannick, LECHAT Robert, COUSIN Julien, LUCASELLI Matthieu, BOUVARD Christophe et THERNIER Fabien

Absents (3) : Mme SCALABRINO Agnès et MM. BUCHETET et DE ANGELIS René,

Procurations (2) : Mme SCALABRINO à Mme GUILLAUME SAGE
M. BUCHETET à M. THERNIER

A L'ORDRE DU JOUR :

- Démission 3^{ème} Adjointe : poste supprimé ou maintenu avec vote du 3^{ème} Adjoint
- Décision modificative budgétaire : intégration du résultat 2022 du budget annexe assainissement au budget communal 2023 puis transfert à la CCDB

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, le Président vérifie que le quorum est atteint.

Puis le conseil municipal valide le PV de la séance du dernier conseil et conformément à l'article l'article L 2121-15 du CGCT désigne M. COUSIN Julien, Secrétaire de séance.

PV SEANCE DU CM DU 2 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

SUJET 1 : DEMISSION DE LA 3^E ADJOINTE AU MAIRE

Mme TRIPIER, a adressé sa démission de ses fonctions de 3^{ème} Adjointe au Maire et de conseillère municipale au Préfet du Doubs par courrier du 12 mai 2023.

Selon L.2122-8 du CGCT, le conseil municipal peut décider, sur proposition du Maire, qu'il y sera pourvu sans élection complémentaire dès lors que plus des 2/3 des sièges de conseillers municipaux sont pourvus. Le conseil municipal peut donc décider :

- De ne pas pourvoir à la vacance de ce poste et donc de ne fonctionner qu'avec 2 adjoints Il convient alors de supprimer le poste de 3^{ème} Adjoint.
- De voter pour élire un nouvel Adjoint aux fonctions de 3^{ème} Adjoint.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce choix et ce dernier décide de voter pour élire un nouvel Adjoint aux fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire.

VOTE : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°24)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Il procède à la désignation du 3^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret, à la majorité absolue.

Sont candidats : MM. BOUVARD et COUSIN et Mme LAMBRECHTS.

Nombre de votants : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11 Majorité absolue : 6

Au 1^{er} tour de scrutin les résultats sont les suivants :

M. COUSIN Julien	6 voix,
M. BOUVARD Christophe	3 voix
Mme LAMBRECHTS Nathalie	2 voix

M. COUSIN est proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire.

Pour rappel, Mme TRIPIER était Membre de la Commission des impôts directs, des employés communaux, des bâtiments communaux et de la Jeunesse. Elle ne sera pas remplacée.

Mme TRIPIER était également représentante de la Commune auprès de la commission petite enfance de la Communauté de Communes du Doubs Baumoisi, qui sera informée de ce départ.

SUJET 2 : TRANSFERT DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2022 A LA CCDB

Vu l'arrêté préfectoral du 9/09/2022 portant extension à la compétence assainissement collectif des compétences exercées à titre facultatif par la CCDB, les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés, par délibération concordantes de l'EPCI de la CCDB et des communes.

Vu le BP 2023 du budget assainissement de la CCDB approuvé par le conseil communautaire du 5/04/2023, intégrant l'ensemble des excédents et déficits des budgets annexes assainissement des communes

Vu les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs 2022 du budget annexe assainissement de Moncey et du budget principal communal en date du 31/03/2023 suivants :

<i>CA Assainissement 2022</i>			
<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	35 203.54 €	Depenses	5 267.00 €
Recettes	20 065.86 €	Recettes	18 399.30 €
Total section	- 15 137.68 €	Total section	13 132.20 €
Report N-1	77 570.40 €	Report N-1	23 220.06 €
Excédent 2022	62 432.72 €	Excédent 2022	36 352.36 €

<i>CA Communal 2022</i>			
<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	236 335.64 €	Depenses	87 493.03 €
Recettes	1 007 143.52 €	Recettes	46 211.85 €
Total section	770 807.88 €	Total section	- 41 281.18 €
Report N-1	450 878.83 €	Report N-1	17 554.36 €
Excédent 2022	1 221 686.71 €	Déficit 2022	- 23 726.82 €

M. le Maire propose d'intégrer les résultats du budget assainissement au budget communal et le reversement à la CCDB par délibération modificative budgétaire, en inscrivant les écritures budgétaires suivantes au budget communal :

Fonctionnement :

Article 002 (RF) : + 62 432.72 €

Article 6588 (DF) : + 62 432.72 €

Investissement

Article 001 (DI) : - 23 726.82 €

Article 1068 (DI) + 36 352.36 €

Article 001 (RI) + 12 625.54 €

Par ailleurs, le budget communal va percevoir au titre de FCVA 2023 sur les dépenses d'assainissement 2021 une somme évaluée à 376 € ; la somme réellement versée sur les dépenses d'assainissement 2021 éligibles au FCTVA sera reversée à la CCDB sur la base de l'arrêté préfectoral de versement du FCTVA.

PV SEANCE DU CM DU 2 JUIN 2023

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le transfert du résultat budgétaire du budget annexe assainissement communal à la CCDB, la décision modificative, le reversement du FCTVA à recevoir sur les dépenses d'assainissement 2021 et autorise le Maire à ordonnancer les écritures comptables.

VOTE : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°25)

QUESTIONS DIVERSES

MARCHE DE REFECTION DES RUES COMMUNALES SECONDAIRES

Le MAPA a été lancé sur le site internet « marchés sécurisés » le 3 mai dernier ; l'appel d'offre est paru dans 2 journaux d'annonces légales (BOAMP et l'Est Républicain)
7 entreprises ont retiré le dossier et ont jusqu'au vendredi 9 juin pour déposer leur offre. Les offres seront ensuite envoyées au Maître d'œuvre JDBE pour déterminer l'entreprise retenue. Une réunion sera prévue début juillet.

SYNDICAT « SIVOM DE LA VALLEE »

Réunion pour valider un devis de schéma directeur (32 k€ au lieu de 30 k€). Sur les 2 k€, 400 € sont pris en charge par le SIVOM
Dissolution du SIVOM prévu en 2025 : le forage étant situé sur une parcelle de propriété de la commune de d'Aulx les Cromary. La gestion et le fonctionnement devront être abordés avant le transfert de compétences vers la CCDB.

SECURITE / DEGRADATIONS A MONCEY

Des dégradations, vols et incivilités ont été constatés à Moncey : il convient de dissuader les incivilités. La mise en place de caméras va être étudiée.

AIRE DE JEUX MAISON FORESTIERE

Le rendez-vous initial prévu le 17 mai sur site de l'APAVE pour vérifier la bonne mise aux normes des jeux vers la maison forestière est reporté au 28 juin prochain, date d'ouverture des jeux au public.

DATE MANIFESTATIONS A VENIR

11 Juin : Pique-nique du village organisé par le FRIJEP : apéritif offert par la commune
24 Juin : Feux de la Saint Jean organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Moncey
14 juillet : Feux d'artifice organisés par la Commune de Moncey et Venise. Repas et soirée organisés par le FRIJEP ; 2 artificiers ont été recrutés (coût : 2 x 450 €)

PV SEANCE DU CM DU 2/06/2023



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H09

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 06/06/2023

Les délibérations 2023/24 et 2023/25 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents les 9 membres suivants :

THERNIER Fabien	COUSIN Julien	GUILLAUME-SAGE Frédérique
LAMBRECHTS Nathalie	BOUVARD Christophe	LUCASELLI Matthieu
DEROUBAIX Yannick	LECHAT Robert	MEMBRE Arnaud

Le Président,

Fabien THERNIER



Le Secrétaire

COUSIN Julien

Liste des délibérations prises

DCM n°24	DEMISSION 3 ^e ADJOINTE AU MAIRE : REMPLACEMENT de Mme TRIPIER PAR M. COUSIN
DCM n°25	TRANSFERT RESULTAT BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT A LA CCDB